

Lettre d'inFO... FO !

N°12 - 11 Novembre 2009

Mes chers(es) camarades,

Je vous transmets :

- Les informations concernant les activités de notre groupement départemental (GD). [cliquez ici](#)
- Les informations concernant les activités prévisionnelles [cliquez ici](#)

Lors de notre BCG du 17 septembre dernier nous nous sommes fixés des objectifs qui demandent l'investissement des syndicats... [cliquez ici](#)

Les membres du bureau départemental réunis le 6 novembre dernier, ont décidé de mettre en place un secrétariat qui assurera des envois d'information par courrier et sera principalement chargé de transmettre, en amont et en aval, les informations concernant les CAP.

Nous souhaiterions également connaître les syndicats désirant organiser le prochain BCG.

Le groupement départemental a organisé une réunion sur l'intercommunalité le 12 octobre dernier. Pour voir le compte-rendu [cliquez ici](#)

Nous avons été conviés par M. KERN (*Maire de Pantin et futur président de l'intercommunalité*) à une réunion d'information, le 4 novembre dernier à Bondy, concernant la mise en place de cette

interco. Le compte-rendu de la rencontre est en cours de rédaction.

Le GD propose de distribuer un tract d'information dans les villes concernées par l'intercommunalité. Pour lire le tract [cliquez ici](#)

(Le tract est en pièce jointe sous Word pour modifications)

Veillez trouver également quelques informations :

- Les dates des futures élections régionales [cliquez ici](#)
- Une remise en question, par le tribunal de Brest, de la représentativité syndicale [cliquez ici](#)
- Un communiqué « LA RGPP TUE » [cliquez ici](#)
- L'éditorial de Jean-Claude MAILLY [cliquez ici](#)

Bonne lecture...

**Amitiés syndicalistes
Pascal ROBERT**

AGENDA DU GD

JEUDI 5 NOVEMBRE 2009

- Rendez-vous avec le syndicat de Romainville concernant une demande d'aide pour la préparation d'un comité technique paritaire.
- Rendez-vous avec le syndicat de Sevran concernant une assistance pour la préparation d'un comité technique paritaire ainsi que sur le futur fonctionnement du GD concernant la transmission des informations de la CAP.
- Assistance au syndicat de Villepinte. Rencontre avec le Directeur Général des Services et le DRH concernant un protocole de fin de grève.

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2009

- Réunion des membres du Bureau départemental au centre interdépartemental de gestion de Pantin.
- Intervention auprès du Maire de Bobigny concernant le dossier d'une syndiquée isolée victime de «pressions»

LUNDI 9 NOVEMBRE 2009

- Élaboration du compte rendu de la réunion de bureau du 06-11-2009
- Nouvelle intervention après du Maire de Bobigny concernant la syndiquée isolée.
- Assistance au syndicat de Romainville concernant l'étude et les modifications du protocole d'accord sur le droit syndical proposé lors de leur prochain CTP.

MARDI 10 NOVEMBRE 2009

- Rencontre avec une syndiquée isolée de la collectivité de Neuilly sur marne

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2009

- Élaboration de la lettre d'inFO...FO ! n° 12
- Intervention auprès des membres du bureau départemental concernant différentes activités de notre groupement.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

PRÉVISIONS GD

Le 17 novembre prochain le groupement départemental organise une après-midi « formation -- information » qui portera sur le développement de notre organisation.

VENEZ NOMBREUX !

Dans la lettre d'inFO...FO ! n° 11 je vous communiquais différentes dates et informations concernant la formation fédérale et régionale. À ce jour je n'ai pas eu de retour.

Je vous demande d'informer, très rapidement, le GD si vous souhaitez participer :

↳ À la formation régionale du 25 novembre prochain (voir copie e-mail ci-dessous)

Chers(es) camarades,

Permettez-moi de vous rappeler l'importance de la journée de formation du 25 novembre prochain.

*A cet effet, veuillez nous faire parvenir au plus tard le **VENDREDI 13 NOVEMBRE** l'estimation du nombre de participants afin que nous puissions nous organiser pour la prise en charge des repas.*

Nous comptons sur votre collaboration pour que cette journée soit un succès total.

Amitiés syndicalistes.

Secrétariat
Jean-Roland MICHEL
Délégué Fédéral
Services Publics
michel.j@fosps.com

↳ Aux formations fédérales (CHS et secrétaire de GD) qui se tiendront à la Brévière (merci de faire vite il y a très peu de place).

Le 20 novembre au matin les cadres FO de notre organisation se réuniront à Saint-Denis. Nous souhaiterions que des correspondants soient mis en place dans chaque syndicat.

Le groupement départemental souhaiterait connaître les prévisions des syndicats concernant l'organisation des assemblées générales annuelles.

En effet, nos statuts prévoient une assemblée générale obligatoire tous les ans en présence d'un membre du bureau départemental.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

RAPPEL

Lors de notre BCG du 17 septembre dernier, nous nous sommes fixés comme objectifs de mettre en place d'un groupe de travail pour comparer les différents bilans sociaux, les différentes primes, etc... Pour ce faire, il est indispensable que tous les syndicats répondent rapidement aux différentes sollicitations du groupement.

À plusieurs reprises il vous a été demandé de nous apporter les informations suivantes :

LES PRIMES

Avoir les délibérations concernant les régimes indemnitaires ou un échantillon très complet des feuilles de paye.

Savoir si la délibération prévoit un régime indemnitaire modulable en fonction de la présence ou de la notation

LES CONGES

Avoir les notes de services, livret individuel, etc...

Congés concernés : RTT, ATT, événements familiaux, maladie, heures supplémentaires, congés bonifiés, jours de formation - préparation concours, jours de médaille, etc...

ÉVALUATION/NOTATION

Se procurer la procédure, voir s'il est prévu une incidence sur les primes

COMITE D'OEUVRES SOCIALES

Se procurer des statuts, avoir toutes les prestations, etc...

TEMPS DE TRAVAIL

Avoir la délibération ou une note de service

MUTUELLE

Savoir s'il y a une prise en charge municipale et connaître les modalités

CHEQUE REPAS/CHEQUE VACANCES

Savoir si c'est mis en place dans les collectivités et connaître quels moyens ont les agents pour se restaurer

PASSAGE D'ECHELON

Connaître les modalités dans chaque collectivité (exemple passage au temps minimum)

À ce jour nous n'avons quasiment aucun retour.

Merci de votre compréhension.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

INTERCOMMUNALITÉ

Réunion sur l'intercommunalité
Le 12 octobre 2009

Étaient représentés : Les syndicats : Pantin, Montreuil, Romainville, Bagnolet, Bondy, Aulnay
Le groupement départemental
Plaine commune (expert)

Étaient excusés : Les Lilas, Le Pré Saint Gervais, Noisy-le-Sec

Comme convenu lors de notre dernière réunion un tour de table est organisé pour comparer un certain nombre de chose qui nous permettrons de définir notre cahier revendicatif en s'alignant sur les acquis les plus hauts de chaque villes. Le tour de table commence par :

LES PRIMES (régime indemnitaire) :

PANTIN : Pour les catégorie C :
Adjoint administratif de 159.86 € à 206.96 €

Pour les catégorie B :
Rédacteur de 176 € à 197 €

SEVRAN : Pour les catégorie C :
Adjoint administratif de 71.46 € (IEMP) et 73.85 € (IAT) = 145.31 €

ROMAINVILLE : Pour les catégorie C :
Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe = 297.46 €

PLAINE CO : Pour les catégorie C :
Adjoint administratif de 234.56 € à 298.36 €

Pour les catégorie B :
Contrôleur de 273.40 € à 524.27 €

BAGNOLET : Pour les catégorie C :
Adjoint administratif de 2^{ème} classe = 181 €

MONTREUIL ET BONDY : n'avaient pas de renseignements. Bondi étant absent lors de la dernière réunion. Montreuil n'ayant pas reçu les documents de la part de la collectivité.

Pascal ROBERT fera un courrier modèle concernant la demande de ces documents. Il rappelle que ce sont des documents communicables et que si les collectivités refusent de nous les transmettre nous saisissons la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

LES CONGES :

MONTREUIL :	28 congés annuels + 8 jours du maire soit 36 jours de congés annuels + congés familiaux + congés médaillés + congés pré retraite
PANTIN :	28 congés annuels + 6 à 8 jours exceptionnels + 3 jours (ou 6 ½ journée) autorisation exceptionnelle d'absence soit au maximum trois jours de congés annuels + des congés familiaux + des congés cumulés pour les travailleurs africains + le compte épargne temps + des jours pour les personnels PACSES + des aménagements d'horaires pour les travailleurs handicapés + 10 jours pour les médailles + 1 heure pour la rentrée scolaire + 1 heure pour faire du sport CASC
BONDY :	25 jours de congés annuels + 10 jours de congés divers + 3 jours mobiles + 8 journées du maire soit 39 jours de congés annuels
SEVRAN :	32 jours de congés annuels (le reste comme Pantin)
ROMAINVILLE :	30 jours de congés annuels + 7 jours mobiles soit 37 jours de congés annuels
BAGNOLET :	25 jours de congés annuels + 5 jours de congés divers + 7 jours du maire soit 37 jours de congés annuels

NOUS DECIDONS :

- ✉ de faire un travail d'analyse approfondie, il est donc demandé aux syndicats concernés de se procurer tous les documents nécessaires pour faire ce travail (feuille de paye, délibérations, note de services, etc...).

Toutes ces informations devront être envoyées à Corinne qui est chargée de les recenser.

- ✉ de demander une audience auprès des futurs présidents des future intercommunalité (M. Kern maire de Pantin et M. Asensi maire de Tremblay-en-France).

Pascal est chargé de faire les courriers et de les envoyer.

- ✉ que les délégations de notre syndicat qui seront reçus par les différents maires, seront composées comme suit :

- ✓ Intercommunalité des 9 villes :

Pascal ROBERT (GD), Corinne PLISSON (GD + Bondy), Pierre LEFEVRE (Romainville), Philippe HOCHEDÉZ (expert plaine co), et les responsables du syndicat de Pantin.

- ✓ Intercommunalité des 3 villes :

Pascal ROBERT (GD), Corinne PLISSON (GD), Karima LECHLECH (Sevrans), Philippe HOCHEDÉZ (expert plaine co), et les responsables du syndicat de Tremblay en France.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

INTERCOMMUNALITÉ

Bobigny, le 18 mai 2009

INTERCOMMUNALITÉ

9 villes sont concernées (Bagnole, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Les services transférés dans l'intercommunalité seraient : la voirie, urbanisme, l'habitat, l'assainissement est peut-être d'autres (sport, etc...)

FO a participé à une réunion d'information sur le sujet, qui s'est tenu le mercredi 4 novembre dernier à Bondy.

POUR FO LES RISQUES SONT IMPORTANTS !

L'intercommunalité pose la question de l'harmonisation des avantages qui existent dans les différentes communes membres :

- ↪ primes et indemnités,
- ↪ temps de travail,
- ↪ jours de congés, événements familiaux...
- ↪ L'action sociale,
- ↪ participation de l'employeur a la cotisation mutuelle....

FO EXIGE !

- ↪ Une harmonisation avec alignement par le haut pour tous les agents « transférés »
- ↪ Aucune suppression d'emploi ou de postes (titulaires et non titulaires)
- ↪ Aucune privatisation de services ou de prestations
- ↪ Le maintien, à titre individuel, des avantages acquis
- ↪ Le maintien des activités extra statutaires
- ↪ La garantie du maintien du territoire (un agent travaillant à Bondy doit rester à Bondy)

Il est fort probable que dans les mois qui viennent, des élections pour mettre en place : un comité technique paritaire (CTP), un comité hygiène et sécurité (CHS), un comité d'oeuvres sociales (COC, CASC, etc..), soient organisées.

Dès à présent, nous appelons le personnel à se mobiliser et construire des listes avec notre syndicat.

AVEC FO : LE DROIT AU RESPECT -- LE RESPECT DES DROITS !

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

ÉLECTIONS RÉGIONALES

LES RÉGIONALES FIXÉES

AU 14 ET 21 MARS 2010

Le secrétaire d'Etat aux Collectivités Alain MARLEIX a annoncé le 4 novembre que les élections régionales de 2010 se tiendraient les 14 et 21 mars.

«...Le mandat des personnes élues à ce scrutin durerait quatre ans et non six, de façon à permettre l'élection en mars 2014 des conseillers territoriaux, qui siègeront à la fois au conseil régional et au conseil général...», précise à cette occasion le secrétaire d'Etat.

Le projet de loi organisant les renouvellements simultanés des assemblées régionales et départementales, qui sera examiné à partir de la mi-décembre au Sénat avec les autres textes relatifs à la réforme des collectivités, devra donc être adopté par le Parlement avant la fin janvier.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

TRIBUNAL DE BREST

Le tribunal de Brest remet en question la réforme de la représentativité syndicale

Coup de tonnerre dans le monde syndical. Dans un jugement rendu le 27 octobre et dévoilé hier par l'AFP, le tribunal d'instance de Brest remet en question la très sensible réforme de la représentativité syndicale instaurée par la loi d'août 2008.

Une première. Selon les juges, l'obligation d'obtenir au moins 10 % des voix aux élections professionnelles pour pouvoir désigner un délégué syndical, base de la réforme, est « contraire au principe de la liberté syndicale et constitue une ingérence dans le fonctionnement syndical » au regard du droit européen.

Cette analyse s'appuie essentiellement sur l'article 11 de la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui limite les possibilités de l'Etat pour restreindre les droits syndicaux.

Dénonçant aussi le privilège accordé par la loi d'août 2008 à la CGC (ce syndicat catégoriel peut temporairement rester représentatif en obtenant 10 % dans le seul collège des cadres), le tribunal conclut que les dispositions de la loi « sont discriminatoires et violent les règles communautaires ».

FO, opposée à cette réforme qui devrait à terme renforcer la prédominance de la CGT et de la CFDT, peut savourer son coup. C'est en effet ce syndicat qui a provoqué l'affaire en désignant d'office, début septembre, un délégué syndical chez SDMO Industries, dans le Finistère, malgré un score de 7 % seulement aux dernières élections professionnelles, tous collèges confondus.

Ce jugement, qui s'attaque sur le fond à une réforme phare de la première moitié de mandat de Nicolas Sarkozy, a de quoi embarrasser le ministère du Travail. « La loi sur la représentativité a été validée par le Conseil d'Etat et rien ne laisse présager qu'elle soit contraire aux règles européennes », « le grief tiré de l'atteinte à la liberté syndicale n'est pas sans surprendre dès lors que la loi du 20 août 2008 vise, au contraire, à renforcer la légitimité des acteurs syndicaux et la place de la négociation collective ». « Recours en cassation »

Le jugement du tribunal de Brest « fera l'objet dans les plus brefs délais d'un recours en cassation », a aussi indiqué le ministère. De fait, Xavier Darcos veut répliquer au plus vite, tant ce jugement pourrait inspirer les sections syndicales ayant récemment perdu leur représentativité dans des entreprises, comme FO, la CFTC et la CGC à la SNCF par exemple.

Quelle qu'en soit l'issue, cette nouvelle bataille juridique vient rappeler la difficulté à mettre en oeuvre une réforme qui fait l'objet de nombreuses autres voies de contestation sur le terrain.

Pour empêcher le couperet de la représentativité de tomber, les syndicats multiplient les recherches de contentieux dans les entreprises, notamment sur l'élaboration du protocole préélectoral ou sur le décompte des voix.

Souce Les Echos

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

RGPP

LA RGPP TUE !

Une deuxième vague de la révision générale des politiques publiques (RGPP) est annoncée par le gouvernement. Celle-ci serait officialisée en décembre 2009 avec la tenue d'un quatrième comité de modernisation des politiques publiques (CMPP).

Et cela alors même que les effets des 374 premières mesures concernant tous les ministères sont d'ores et déjà dévastateurs et destructeurs pour de multiples missions et compétences, pour les services, les administrations et les établissements sous tutelle et, surtout, pour tous les personnels.

La CGT-Force Ouvrière a connaissance d'un nombre croissant de suicides de fonctionnaires de l'Etat, à tous les niveaux hiérarchiques. Selon les informations dont nous disposons, les réorganisations de services en cours, les mobilités (géographiques ou fonctionnelles) imposées, annoncées ou effectives, l'individualisation à outrance ou encore la pression hiérarchique et le stress ainsi généré constituent des facteurs aggravants.

Dans une période où tous les ministères subissent des restructurations et des suppressions de postes, de moyens et d'effectifs, la brutalité incroyable et la rapidité démesurée des réorganisations (dans tous les sens), des délocalisations, des changements de postes imposés perturbent et déstabilisent les personnels.

A la perte de sens et à l'absence de compréhension de ces réorganisations d'une ampleur inégalée s'ajoutent une absence totale de concertation (du fait que la hiérarchie ne comprend même pas ce qui se passe) et un refus de prise en compte de la situation personnelle des agents.

La CGT-Force Ouvrière appelle le gouvernement à la prudence, à la modération, à la responsabilité et à la vigilance pour les femmes et les hommes du service public.

Les réorganisations en cours, liées aux premières mesures de la RGPP, doivent être revues pour en atténuer le calendrier et la portée, pour mener une étude d'impact préalable pour les personnels.

La CGT-Force Ouvrière réclame un moratoire immédiat sur les 374 mesures de l'acte I de la RGPP et s'oppose à tout nouvel acte.

La RGPP ne supprime pas uniquement des missions et des effectifs. C'est la RGPP qu'il convient de remettre en cause.

Communiqué du lundi 9 novembre 2009

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)

EDITO JC MAILLY

ON NE JOUE PAS AVEC LA LIBERTÉ

L'Union Départementale de Loire Atlantique organise un meeting le jeudi 3 décembre à 18h30, Salle H. Derouet aux Sorinières dans le sud de l'agglomération nantaise, avec Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière.

Peu de temps avant que la crise n'éclate, le Premier ministre avait déclaré, lors d'un déplacement en Corse, qu'il était à la tête d'un État en faillite. À l'époque, le déficit budgétaire s'élevait à 50 milliards d'euros. Avec la crise et les aides apportées essentiellement aux banques et aux entreprises, le déficit s'élève à 121 milliards d'euros. Et le Premier ministre d'annoncer la semaine dernière, dans une interview au Monde, que dès 2010 il allait engager un programme de réduction du déficit budgétaire de 1% par an jusqu'en 2014, pour passer en cinq ans de 8% à 3% de déficit afin de respecter les critères de Maastricht.

Ce qui signifie la mise en place dès 2010 d'un programme pluriannuel d'austérité qui touchera les services publics et les droits sociaux, dont la maladie et la retraite.

Cela est tout simplement inacceptable. On augmente le déficit pour réparer les dégâts des capitalistes; ensuite, on serre la vis aux travailleurs et au peuple. Ce serait intolérable et remettrait en cause le pacte social républicain.

Et ce d'autant plus que, depuis plusieurs années, l'État s'est privé de dizaines de milliards d'euros de recettes fiscales par des allègements d'impôts pour les entreprises et les plus aisés.

Par exemple, le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale vient d'expliquer que les allègements fiscaux sur les plus-values à long terme sur les cessions de titres ont coûté en deux ans 20 milliards d'euros de recettes en moins de l'impôt sur les sociétés!

Cela fait des mois que nous expliquons que, si la crise est dure, la sortie de récession risque encore d'être plus dure. Si tel est le cas, elle sera nécessairement conflictuelle. **Et Force Ouvrière prendra toutes ses responsabilités, comme nous l'avons toujours fait.**

C'est aussi le cas sur d'autres dossiers importants, comme celui de la représentativité syndicale issue de la position commune CGT-CFDT-MEDEF-CGPME et de la loi du 20 août 2008. Depuis le début, nous expliquons que cette loi est une atteinte à la liberté syndicale et à la liberté de négociation, que son seul but est de supprimer des syndicats.

À l'initiative de l'Union départementale FO du Finistère, appuyée par la Confédération, le tribunal d'instance de Brest a confirmé une partie de nos analyses en déclarant légale la désignation d'un délégué syndical, alors que la liste FO avait fait plus de 10% dans un collège mais pas dans l'ensemble des collègues.

Bien entendu – ce qui est révélateur –, la CFDT et le ministère du Travail veulent aller devant la Cour de cassation. Fidèles à nos conceptions, nous continuerons à la fois à contester le dispositif représentativité à travers une «guérilla juridique», mais aussi par des recours sur le fond. Car on ne joue pas avec la liberté.

Remonter au sommaire [cliquez ici](#)